



**ORDONNANCE N° 14-10-12 - Relative à la circulation
Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)**

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2010, la résolution CA10 140124, par laquelle il a édicté l'ordonnance suivante :

1. Les limites de vitesse fixées sur tous les tronçons de rues et chemins publics du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sont celles identifiées au plan de l'annexe I de la présente ordonnance.
2. La présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de fixer les limites de vitesse sur tout ou partie de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du plan de l'annexe I au Bureau Accès-Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau.

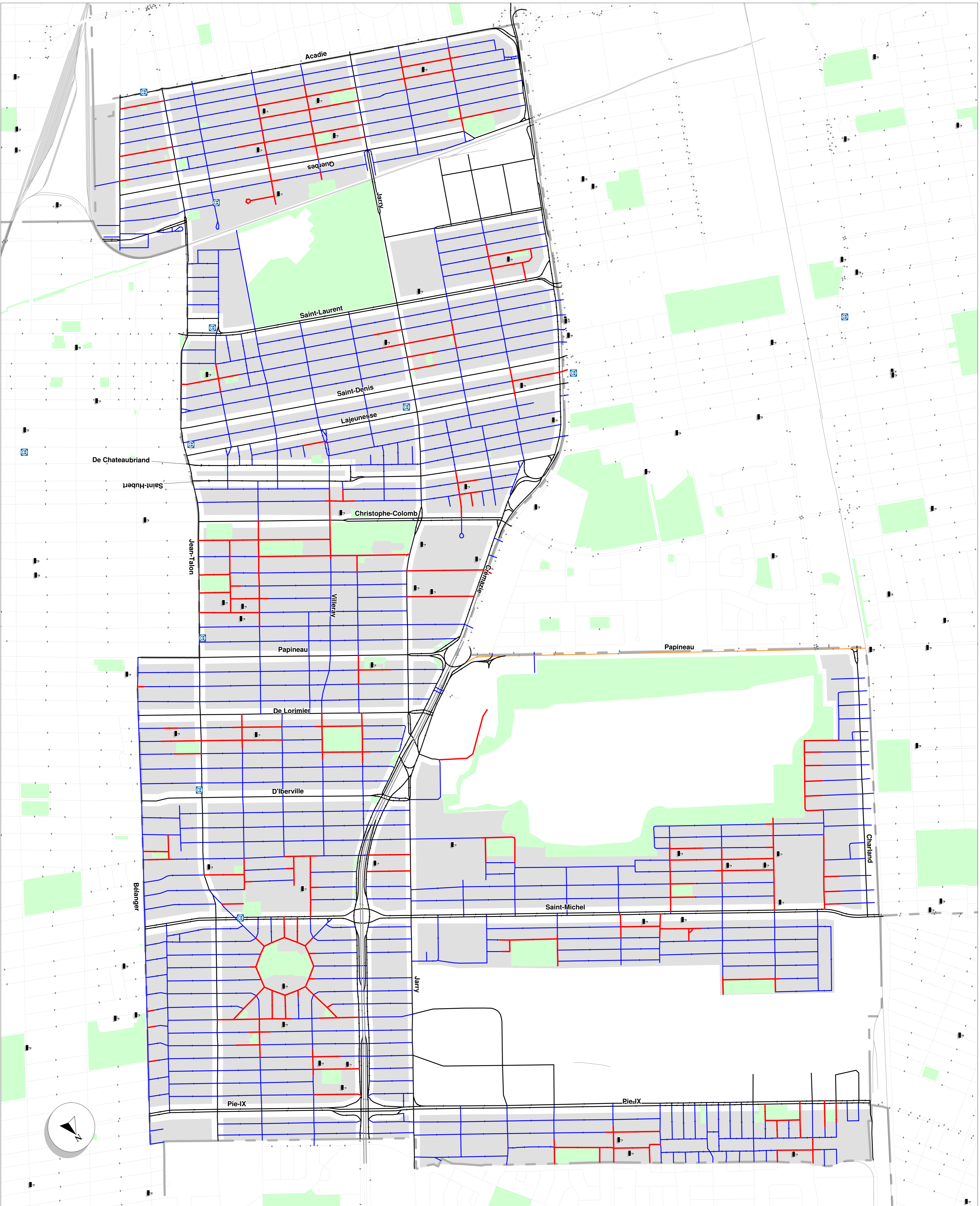
ANNEXE I : Plan de limites de vitesse

Montréal, le 18 mai 2010

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

Adoption de l'ordonnance : 4 mai 2010
Approbation par le ministère des Transports du Québec : 20 mai 2010
Publication : 18 juillet 2010
Entrée en vigueur : 3 août 2010

DOCUMENT ANNEXÉ



LEGENDE

Géobase Art. Villeray / St-Michel / Parc-Extension
selon les vitesses suggérées

- 30 km/h
- 40 km/h
- 50 km/h
- 60 km/h
- Autoroute

Autres symboles

- Secteur
- Parc
- Chemini de fer
- Établissement scolaire
- Métro

--- Limites d'arrondissement

Note:

0A Plan des limites de vitesse 2010-02-29 E.V.

No.	Révision	Date	Par

**CONSORTIUM
DESSAU | GROUPE S.M.**

Produit par: Emilie Voyer, B.Urb., M.Sc.A.



Service des infrastructures, transport et environnement
Division des transports
Division des services et aménagement du réseau urbain
Vérifié par: Thameur M. Souissi, ing., M.Sc.A.

Villeray / St-Michel / Parc-Extension
Montreal

Approuvé par: **Montreal**
Projet: RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE DE 50 KM/H À 40 KM/H SUR LE RÉSEAU LOCAL. PLAN DE TRANSPORT - 178 CHANTIER

Titre: **PLAN DES LIMITES DE VITESSE**
ARRONDISSEMENT VILLERAY / ST-MICHEL / PARC-EXTENSION
Ville de Montréal

Nature des travaux: **SIGNALISATION**

Echelle: 1 cm = 0,1733 km Date: 29 mars 2010 Feuille: Rev. 0A